

REVUE DE LA SEMAINE

PROVINCE DE QUEBEC

Le Conseil Privé de Sa Majesté, saisi en dernier ressort du litige surgi, lors de la confédération, du partage entre les provinces de Québec et d'Ontario, du passif et de l'actif laissés par l'ancienne province du Canada, a confirmé la sentence arbitrale et repoussé l'appel interjeté par la province de Québec. Cette décision malencontreuse accroît de plusieurs millions de piastres la dette déjà formidable de notre province.

OTTAWA

"Delta," qui s'est attribué, durant la session, les nouvelles de la capitale, nous permettra de nous immiscer un peu dans son département, pour dire un mot des projets de loi soumis à la législature fédérale par MM. Barthe et Bourassa, et demandant, l'un l'abrogation entière du code de faillite, l'autre l'immunité contre les clauses draconiennes de cette loi, pour ceux au moins qui ne sont pas admis à en invoquer les dispositions favorables, tels que les cultivateurs, les membres des professions libérales, en un mot, les non-commerçants.

Le bill de M. Barthe a subi, cette année, comme l'année dernière, une écrasante défaite, grâce à l'opposition intéressée des 55 ou 56 marchands qui siègent dans la Chambre des Communes.

Celui de M. Bourassa a failli triompher. Trois votes passant d'un côté à l'autre eussent transformé la déroute en victoire. La seconde lecture a été refusée sur la votation suivante, une des plus importantes de la session :

POUR :—MM. Baby, Barthe, Béchard, Benoit, Bernier, Blanchet, Bolduc, Bourassa, Bourbeau, Bowler, Bunster, Campbell, Cheval, Christie, Cimon, Costigan, Coupal, Currier, Cuthbert, Daoust, Desjardins, Dugas, Farrow, Ferguson, Fiset, Gibson, Gill, Greenway, Harwood, Harteau, Jones (Leeds), Kirkpatrick, Landerkin, Langevin, Lanthier, Macdonald (Conwall), Macdonald (Kingston), Macdonald (C.B.), Mackay (C.B.), Macmillan, McCallum, Malouin, Masson, Méthot, Mitchell, Monteith, Montplaisir, Orton, Quimet, Pinsonneault, Platt, Plumb, Pope (Compton), Pouliot, Robitaille, Rochester, Rouleau, Roy, Rymal, Scatcherd, Short, Stevenson, Thompson (Cariboo), Wade, Wallace (Norfolk), White (Hastings), White (Renfrew), Wright (Pontiac).—Total, 68.

CONTRE :—MM. Appleby, Archibald, Bain, Bertrand, Bordon, Barron, Bowman, Boyer, Brooks, Browne, Buell, Burpee (Saint-Jean), Burpee (Sunbury), Camichael, Cartwright, Casgrain, Church, Davies, Decosmos, Delorme, De St. Georges, Devlin, Dymond, Ferris, Fleming, Forbes, Fraser, Fréchette, Galbraith, Geoffron, Gibbs (Ontario Nord), Gibbs (Ontario Sud), Gilmer, Guthrie, Haddow, Higinbotham, Holton, Huntington, Irving, Jetté, Jones (Halifax), Killam, Kirk, Laffamme, Lajoie, Laurier, Macdonald (Toronto), MacDougall (Elgin), Mackay (Colchester), Mackenzie, McGregor, McIntyre, McIsaac, Metcalf, Mills, Morris, Paterson, Perry, Pettes, Richard, Robillard, Ross (Durham), Ross (Middlesex), Scriver, Skinner, Smith (Selkirk), Snider, Taschereau, Thompson (Haldimand), Trow.—Total, 72.

Ces deux échecs sont déplorables. Notre loi de faillite conduit le pays à la démolition et à la ruine, et tout projet tendant à en combattre les ravages devrait être accueilli favorablement.

La loi de faillite est immorale dans son principe, immorale dans sa fin.

Dans son principe :

Elle viole cette grande règle de la justice éternelle, que le débiteur doit payer son créancier, et que son obligation dure autant que lui-même.

Elle substitue insolemment à la liberté individuelle la tyrannie d'une majorité souvent vénale et artificieuse.

Dans sa fin :

Sous le prétexte d'aider au commerce, elle le jette dans le malaise et la perturbation, gêne l'industrie honnête par une compétition déloyale, et, en fin de compte, l'enrichit que les coquins. Elle propage les idées de fraude, encourage l'imprévoyance et invite aux entreprises risquées et désastreuses.

Quels sont les partisans de la loi de faillite ?

1o. Les banqueroutiers périodiques ;

2o. Les marchands de gros dont les

créances sont habilement protégées par des sûretés collatérales ;

3o. Les syndics qui pêchent dans les eaux du déluge.

Quels sont ses adversaires ?

Tous les autres.

ANGLETERRE

La discussion de l'adresse en réponse au récent message de la reine convoquant les réserves, a été reprise, le 9, à la Chambre des Communes.

Sir Wilfrid Lawson, au nom des radicaux, a présenté un amendement contestant la nécessité de cet appel. L'amendement a été repoussé par 319 voix contre 64. Le marquis de Hartington, M. W. E. Forster et plusieurs autres libéraux n'ont pas pris part au vote. M. Gladstone et M. Bright ont appuyé l'amendement.

L'amendement présenté par M. George Campbell, priant Sa Majesté d'accepter la conférence préliminaire proposée par l'Allemagne et de s'abstenir de toute action isolée tout en déclarant que l'Angleterre est disposée à prêter son concours aux autres puissances contre la spoliation de la Roumanie, a été retiré. L'adresse a ensuite été adoptée sans division.

ALLEMAGNE

Nous lisons dans l'*Express*, de New-York :

Une flotte allemande de quatre navires de guerre a intimidé le petit Etat du Nicaragua, qui a cédé aux conditions imposées par le prince de Bismark, sous la forme d'une indemnité à payer pour une prétendue insulte faite à un consul allemand. Néanmoins, il serait imprudent pour les consuls allemands en général dans l'Amérique centrale et méridionale, de conclure de ce fait que le gouvernement et le peuple des Etats-Unis ont entièrement oublié qu'il a existé jadis quelque chose désignée sous le nom de doctrine Monroe.

RUSSIE

Le comte Orloff, ambassadeur de Russie à Paris, s'est plaint du ton de la presse française, particulièrement du *Journal des Débats*, qui appartient à M. Léon Say, ministre des finances de France, et de la *République française*, qui est l'organe de M. Léon Gambetta. Le prince Orloff prétend que le gouvernement est responsable de ces journaux. M. Waddington, ministre des affaires étrangères, répondant à la plainte du prince, a dit que le gouvernement n'avait aucune autorité sur les feuilles en question, mais que la presse avait été invitée à être moins agressive. Le prince Orloff s'est montré très-mécontent de cette réponse.

FRANCE

Des élections complémentaires pour l'Assemblée législative ont eu lieu le 8 dans quinze circonscriptions. De ces quinze élections, quatorze étaient motivées par les invalidations et une par le décès de M. Lecesne. Les résultats complets montrent que quatorze républicains ont été élus. Dans une circonscription, il y a ballottage.

AFFAIRES D'ORIENT

A la circulaire de lord Salisbury, affirmant la volonté de l'Angleterre que toutes les conventions arrêtées entre la Russie et la Turquie par le traité de San Stéfano, soient régulièrement présentées au Congrès, et son droit d'examiner et de discuter ces conventions, et, au besoin, de les rejeter si elles devaient compromettre les intérêts britanniques, le prince Gortschakoff a répondu par une autre circulaire. Le ton, d'ordinaire cassant, du prince Gortschakoff s'y adoucit considérablement ; soit que l'astucieux chancelier éprouve le besoin de prolonger la discussion, soit qu'il aigreur quelque danger de l'attitude réservée de l'Autriche et de la politique tortueuse du prince de Bismark.

Il reproche à l'Angleterre de n'avoir pas répondu à l'appel de la Russie, lorsque cette dernière l'invita à régler collectivement la question d'Orient. L'Autriche et l'Angleterre ont laissé les Russes combattre seuls pour une cause qui intéressait toute l'Europe, et maintenant que la victoire a couronné les exploits moscovites, elles veulent partager le prix de tant de sang répandu et de vies sacrifiées !

La circulaire conclut en engageant le cabinet de Saint-James à déclarer clairement ce qu'il désire, et à formuler quelques propositions de nature à assurer une entente pour la solution des difficultés. Aux questions qu'on lui pose, Gortschakoff répond par d'autres interrogations.

Dame ! puisqu'il s'agit de la question d'Orient.

A.-B. LONGPRÉ.

CORRESPONDANCE

A. M. A.-B. LONGPRÉ, de l'*Opinion Publique*.

Je réponds à la hâte, et un peu tard, pardonnez-le-moi, à la notice éditoriale de l'*Opinion Publique* du 21 mars dernier, qui, sous la rubrique : "A nos correspondants," tance vertement monsieur L. L., de Saint-Hyacinthe, sur la valeur d'un article envoyé quelques jours auparavant, et sur l'observation de principes littéraires.

Eh bien ! M. Longpré, si cet article vous déplaît, s'il est trop long, faites-m'en grâce ; j'avais cru qu'il fallait écrire ce qu'on voulait exprimer ainsi, sous peine de rester coi. Cette première remarque me rappelle celle d'une personne qui demandait avec humeur pourquoi les écrivains faisaient de si gros livres.

Quant au genre du mot "fibre," je regrette qu'il se soit trouvé masculin dans la copie ; cela m'a étonné un peu en recourant au manuscrit, où, naturellement, il est féminin. Il faut croire que la transcription en aura altéré le genre.

Quelle que soit la cause de cette erreur, précipitation, inattention, que sais-je ? la faute existe, et faute très-grossière, dont votre perspicacité a fait justice. Je vous en félicite beaucoup.

Les expressions : "Qu'est-ce qui y gagne ? Qu'est-ce qui y perd ?" ont été écrites ainsi à dessein pour rendre l'interrogation plus rapide, en supprimant un i. Au reste, ce qui, dans un sens contraire, a permis à messieurs Girault Duvivier et Landais de dire : Qui est-ce qui ? en désignant la question déterminative propre à trouver le sujet du verbe, m'a autorisé à le faire ; car, sous cette seule dénomination, ils ils ont compris l'identité démonstrative des personnes et des choses.

Mais ce qui est étonnant, c'est l'aplomb avec lequel vous avez n'avoir jamais entendu faire mention d'eau inspiratrice. Je le regrette d'autant plus qu'il me semble que vous avez certaines aspirations à la poésie.

De l'eau inspiratrice, diable ! c'est quelque chose de commode, aurez-vous dit ; ça l'est trop pour être réel. C'est une taquinerie, sans doute ; ou bien serait-ce parce que vous êtes venu lorsque les sources antiques qui la distillaient étaient taries, parce que vous ne les voyez que desséchées, que vous refusez de croire à leur existence (en tant, du moins, que la poésie le permet), à la propriété inspiratrice de leurs eaux ?

J'espère que vous voudrez bien rectifier la faute que vous avez eu la bonté de me signaler, et si, corrigé de la sorte, il ne vous agréait pas d'insérer cet article, je décline mes aspirations au verbiage littéraire en votre journal.

Si vous le jugez à propos, vous pourrez publier cette réponse, qui n'a aucune valeur pour moi.

Votre très-dévoilé serviteur,

L. LORQUET.

Saint-Hyacinthe, 6 mars 1878.

P. S.—Si vous ne publiez pas cet article-là, veuillez donc m'en renvoyer la copie.

En justice pour M. Lorquet, nous avons reproduit au long sa réponse à notre critique. Elle n'est pas de nature à changer l'opinion que nous nous étions formée, d'après son essai, sur ses aptitudes littéraires. S'il est vraiment telle chose que de l'eau inspiratrice, M. Lorquet ferait bien d'en prendre un bon coup avant d'écrire. Nous regrettons de ne pouvoir ni publier son article, ni le lui remettre, pour la raison que nous ne l'avons pas conservé.

A.-B. L.

BIBLIOGRAPHIE

Les martyrs du Colysée. Mémoires historiques sur le grand amphithéâtre de l'ancienne Rome, par le Rév. A. J. O'REILLY, missionnaire apostolique. Traduit de l'anglais par T. B. BÉDARD. Montréal : Beauchemin et Valois, 1878.

Quel sujet plus beau et plus touchant pourrait-on trouver pour un livre que le récit des combats, des souffrances, et du triomphe des martyrs ? Quelle œuvre de fiction pourrait offrir autant d'intérêt que cette histoire, à la fois triste et glorieuse ? Aussi devons-nous savoir gré à l'auteur et au traducteur d'un travail destiné à glorifier Dieu dans ses saints, et à mieux faire connaître les annales de la primitive Église. Mais qu'on nous permette quel-

ques observations. L'auteur déclare qu'il a choisi "quelques-unes de ces annales les plus authentiques, et qu'il veut nous les présenter dans toute leur simplicité." Nous trouvons cependant que dans plusieurs de ces récits l'imagination a eu permission d'orne le texte concis des actes, et de dramatiser l'histoire. Or, tous les efforts du style et de l'imagination ne produisent pas l'émotion que l'on ressent en lisant, par exemple, les actes des martyrs de sainte Prisca et de saint Vitas qui se trouvent reproduits à peu près littéralement dans ce volume. De plus, les différentes narrations présentant souvent les mêmes situations, relatant une foule de traits qui se ressemblent entre eux, exposaient à tomber dans l'uniformité et la monotonie : danger que l'auteur ne s'est pas assez mis en peine d'éviter. Souvent aussi il détruit tout l'intérêt en intercalant dans son récit des réflexions inutiles ou de longues dissertations qui eussent mieux trouvé place à la fin du chapitre.

Quant à la traduction, le désir que nous avions de la trouver parfaite nous a fait remarquer quelques phrases incorrectes et mal construites ; aussi des fautes de grammaire et d'orthographe dont l'imprimeur doit sans doute être tenu responsable. Voir, par exemple, la page 170.

JOSEPH DESROSIERS.

CONGRÈS LITTÉRAIRE INTERNATIONAL DE 1878

Nous sommes aujourd'hui en mesure de donner des renseignements précis sur le Congrès Littéraire International qui doit s'ouvrir, à Paris, à l'occasion de l'Exposition universelle, dans les premiers jours du mois de juin prochain.

On trouvera ci-après le programme complet des travaux de ce Congrès, auquel seront conviés tous les hommes de lettres de France et de l'étranger.

La première et la principale des questions qui y seront discutées est celle du droit de propriété littéraire internationale.

L'insuffisance des conventions diplomatiques actuellement existantes, les difficultés qui résultent des formalités sans nombre accumulées dans ces conventions, les obstacles de toutes sortes que rencontre l'exercice du droit de propriété, préoccupent depuis longtemps les législateurs et les écrivains.

Les discussions du Congrès, en éclairant tous ces points, permettront d'arriver au vote d'une formule précise, destinée à être introduite dans les futurs traités de commerce et grâce à laquelle les écrivains trouveront désormais une protection efficace dans tous les pays.

Tous ceux qui tiennent une plume, à quelque nationalité qu'ils appartiennent, sont également intéressés à ce que l'opinion publique soit éclairée sur cette question, et nous sommes certains que nul ne manquera à l'appel qui lui sera adressé.

Le Congrès sera présidé par Victor Hugo, assisté des Présidents honoraires de la Société des Gens de Lettres : MM. le baron Taylor, Francis Wey, Frédéric Thomas, Edouard Thierry, Jules Simon, Emmanuel Gonzales, Michel Masson, Paul Féval, Paul de Musset, et du président en exercice, M. Edmond About.

Nous publierons ultérieurement les renseignements complémentaires qui nous parviendront sur cette solennité.—Dès ce moment, nous devons informer nos lecteurs que toutes les communications, envois de documents relatifs au Congrès, doivent être adressés à M. Pierre ZACONE, vice-président du Comité de la Société des Gens de Lettres, 5, rue Geoffroy-Marie, à Paris.

La Société des Gens de Lettres, sous le patronage de laquelle se réunira le Congrès, est la même qui a conféré à notre compatriote, M. Faucher de Saint-Maurice, l'honneur de l'admettre au nombre de ses membres, sur la proposition de M. Paul Féval.

Le Larocheoucauld de la rue Drouot.

"Le loyer est un enfant qui vive toujours à terme !"